

1 PLAN S.H.S. - MESURE 1 : ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES SAVOIRS ET LEUR DIFFUSION

1.1 MIEUX DETECTER LES DISCIPLINES EN TENSION ET ETABLIR UN ETAT DES LIEUX ET UN SUIVI DE L'EMPLOI SCIENTIFIQUES.H.S. EN FRANCE

La publication de "[L'état de l'Emploi Scientifique en France](#)" s'est enrichie, dans son édition 2016, en informations statistiques par grands domaines scientifiques. Elle permet d'avoir pour les S.H.S. les effectifs de chercheurs du public et du privé, les recrutements et départs en retraite, l'insertion professionnelle des docteurs et le vivier des doctorants ; cette édition intègre ainsi une dimension prospective.

Cette publication biennale donne une vision globale des personnels de la recherche menée en France, dans les organismes et les établissements d'enseignement supérieur et en entreprise, accompagnée d'un éclairage réglementaire détaillé ; elle intègre des éléments sur la mobilité et des comparaisons internationales qui permettent de positionner la France au sein des pays de l'O.C.D.E..

Les améliorations apportées à l'édition 2016 renforcent cette publication dans son rôle d'outil d'information et d'aide à la décision, permettant de répondre plus efficacement aux besoins des individus, des établissements, des organismes et des pouvoirs publics.



1.2 APPEL A MANIFESTATION D'INTERET "DISCIPLINES RARES ET EMERGENTES"

F. Blaise, P. Mutzenhardt et G. Roussel ont remis un rapport sur les "disciplines rares" en décembre 2014. Les thématiques prises en compte dans ce périmètre ne concernent pas exclusivement des S.H.S., mais c'est néanmoins ce secteur qui est le plus touché. Pour suivre cette situation, un chef de projet sur l'observation des disciplines rares a été recruté dans le service chargé des Systèmes d'Information et des Etudes Statistiques du ministère. Il devra réaliser un travail d'identification quantitative et qualitative des disciplines dites "rares", au niveau de la communauté scientifique française. Il s'agira aussi de mettre en place des outils d'information statistique ainsi que des référentiels qui puissent être intégrés dans d'autres outils de diffusion d'information sur les disciplines de recherche, ainsi que dans des outils collaboratifs ; ex : le répertoire national des structures de recherche (R.N.S.R.) et le nouvel outil ScanR de cartographie "Recherche et Innovation" des laboratoires publics et des entreprises en France. Par ailleurs, un document est en préparation, récapitulant les données produites par le Sies sur les champs étudiants et R&D, et mettant en lumière le domaine S.H.S..

L'appel d'offre 2017 pour les postes disciplines rares et émergentes sera lancé en décembre 2016.



1.3 ACCROITRE LE PERIMETRE DES CONTRATS DOCTORAUX INTERNATIONAUX, IMPLIQUANT UN SEJOUR D'AU MOINS LA MOITIE DE LA PERIODE FINANCEE POUR LA THESE A L'ETRANGER

Les contrats doctoraux internationaux, qui demandent que 20 mois sur 36 soient passés dans une unité de recherche française à l'étranger, concourent au développement de l'internationalisation des S.H.S.. Les thématiques de ce programme doctoral sont ouvertes à toutes les disciplines des sciences de l'homme et de la société. Ce temps de recherche à l'étranger contribue à faire évoluer la production des savoirs et leur diffusion. Il permet d'acquérir des compétences linguistiques ainsi qu'une connaissance approfondie des contextes culturels et sociaux qui sont des éléments décisifs pour la formation de personnels de haut niveau, disponibles pour les métiers du monde académique mais également pour les structures en charge de l'action publique.

Les crises et tensions autour de l'espace méditerranéen et dans les interactions entre la rive sud de la méditerranée et l'Europe sont au cœur d'enjeux majeurs pour la connaissance et l'action. Le potentiel de recherche en S.H.S. sur ces questions est très fort. Les S.H.S. françaises disposent de plusieurs atouts : un réseau de laboratoires et d'établissements (UMIFRE, EFE) qui ont tissé depuis longtemps des liens académiques avec les pays de la rive sud de la Méditerranée ; des laboratoires et des chercheurs aux travaux reconnus ; des structures de coordination que sont les GIS "Etudes aréales" (GIS Moyen Orient Mondes musulmans ; GIS Etudes africaines en France) et qui relient les acteurs de plusieurs communautés scientifiques.

[En savoir plus](#)



2 PLAN S.H.S. - MESURE 2 : FAVORISER L'INTERDISCIPLINARITE DANS LA RECHERCHE ET DANS L'ENSEIGNEMENT

2.1 DOUBLER LES CREDITS POUR L'APPEL A PROJETS DESTINE AU SOUTIEN D' ACTIONS DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRES, ASSOCIANT DES EQUIPES S.H.S. ET HORS S.H.S. (C.N.R.S. ET RESEAU DES MAISONS DES SCIENCES DE L'HOMME-R.M.S.H.) - OUVERTURE ET CIRCULATION DES DONNEES

Grâce à un doublement par le ministère du financement de l'appel un appel à projets destiné au soutien sur l'ensemble du territoire d'actions de recherche interdisciplinaires portées par les M.S.H. sera relancé avec une puissance à la mesure de la dynamique interdisciplinaire des territoires et de leur engagement dans le transfert des recherches SHS vers la société, avec de nouvelles thématiques urgentes : les data, la sécurité humaine, le genre et les sexualités.

Le C.N.R.S., par la Mission pour l'interdisciplinarité (MI) et l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, a lancé en 2014 et 2015 un partenariat fécond avec le Groupement d'Intérêt Scientifique "Réseau National des Maisons des Sciences Humaines" (GIS R.N.M.S.H.) par un appel à projets associant des équipes S.H.S. et non S.H.S. pour un travail sur des thématiques émergentes.

Dans une période où l'on sollicite l'implication des chercheurs et les approches S.H.S. dans le traitement des défis sociaux, cet appel permet de soutenir les chercheurs et enseignants chercheurs ayant la capacité et le désir de s'impliquer dans des projets interdisciplinaires et de s'engager dans la société. Il permet aussi de faire monter en puissance les MSH comme nouveaux lieux de l'interdisciplinarité.

Cet appel a été cofinancé par le C.N.R.S. et le R.N.M.S.H. à hauteur de 100 000 euros, permettant de soutenir chaque année de 8 à 9 projets.



2.2 CREER DIX CONTRATS POST DOCTORAUX, SUR DES THEMATIQUES INTERDISCIPLINAIRES, DANS LES MAISONS DES SCIENCES DE L'HOMME (M.S.H.)

Une dizaine de contrats post-doctoraux d'une durée de deux ans vont être attribués aux M.S.H. sur la base d'un appel d'offres. Les post-docs recrutés devront bénéficier d'un espace de travail équipé et adéquat et de toutes les facilités (documentation, infrastructures) dont bénéficie la M.S.H. dont relève leur laboratoire d'affectation.

Les Maisons des Sciences de l'Homme (MSH) sont un élément essentiel du dispositif français de recherche dans le domaine des SHS et de leurs interfaces avec les autres sciences. Elles sont connectées avec les établissements académiques et les collectivités territoriales de leur site et elles y assurent une articulation efficace entre les laboratoires et les très grandes infrastructures de recherche du domaine

En conséquence, les M.S.H. sont un endroit tout désigné pour permettre à des post-doctorants de mener des travaux interdisciplinaires facilitant leur recrutement à haut niveau dans le monde académique, dans celui de l'administration régionale ou dans celui des entreprises du site.



2.3 INSTALLER UN REFERENT POUR L'INTERDISCIPLINARITE S.H.S. AU SEIN DU HAUT CONSEIL DE L'EVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (HCERES)

Pour accompagner le développement multiforme de l'interdisciplinarité le HCERES a créé un référent, chargé de piloter les évolutions méthodologiques permettant de modifier les différents processus d'évaluation des entités de recherche pour une meilleure prise en compte de l'interdisciplinarité.

L'interdisciplinarité est devenue en une décennie un élément essentiel de la recherche et est désormais une priorité majeure des grandes universités et des organismes de recherche. La notion se décline en trois sens.

1. Les interactions entre grands domaines scientifiques, nombreuses et fécondes.
2. La dimension "sociale" de la science et la reconnaissance nouvelle des S.H.S. comme composantes de toute problématique scientifique dans de nombreux domaines émergents.
3. La prise en compte des besoins de la société et des compétences des citoyens dans la production de connaissances.



2.4 MISSIONNER UNE PERSONNALITE SCIENTIFIQUE RECONNUE POUR REALISER, AVEC L'APPUI DE L'IGAENR, UN RAPPORT SUR LES FORMATIONS INTERDISCIPLINAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Afin de donner plus de visibilité à la place des S.H.S. dans les autres formations (scientifiques, artistiques..., une personnalité scientifique sera missionnée en décembre 2016 pour réaliser, avec l'appui de l'IGAENR, un rapport sur les formations interdisciplinaires dans l'enseignement supérieur.



3 PLAN S.H.S. - MESURE 3 : FACILITER L'ACCES AUX FINANCEMENTS PAR APPELS D'OFFRES DES S.H.S.

3.1 CONSTITUER UN PORTAIL SPECIFIQUE AUX APPELS D'OFFRES EN S.H.S. HEBERGE PAR L'A.N.R. AFIN DE RENDRE VISIBLES LES PROJETS FAISANT INTERVENIR PLUSIEURS FINANCEURS PUBLICS ET PRIVES

Il est prévu de développer cette mesure dans le cadre de la mesure 33 du plan Simplification n°1 annoncé pour début 2017 et qui prévoit un "portail unique pour les appels à projets" dont l'A.N.R. assurerait la maîtrise d'œuvre.

La cible est le développement par l'A.N.R. d'un portail pour les S.H.S. analogue au portail Santé déjà mis en place. Il sera lancé en décembre 2016.

Pour les chercheurs, la multiplication des appels à projets au niveau local, national ou international est problématique quant à la recherche d'informations et notamment de textes de référence. La mise en place d'un espace dédié au

téléchargement au sein du portail pourra constituer un avantage indéniable et permettra à tous les acteurs de la recherche de disposer d'un endroit commun. Le site deviendra ainsi une référence nationale.



3.2 MISSIONNER L'I.G.A.E.N.R. ET DEUX PERSONNALITES SCIENTIFIQUES REPRESENTATIVES DES COMMUNAUTES EN S.H.S. ET EN MATHEMATIQUES POUR EVALUER LES PROCEDURES DE FINANCEMENT A.N.R.

En raison des décisions prises et annoncées dans le cadre du PLAN S.H.S. 2 (Mesure 1) sur le positionnement des S.H.S. dans le budget de l'A.N.R., cette mission n'est plus justifiée pour le moment.

3.3 ACCOMPAGNER LA PREPARATION DES CANDIDATURES FRANÇAISES AU FINANCEMENT E.R.C.

L'action "préparation E.R.C." permettra d'attribuer aux candidats une dotation pour le travail en phase de préparation. Elle permettra de mettre en œuvre l'accompagnement des candidats, notamment pour la phase de préparation l'oral pour les appels starting grant et consolidator grant.

Les résultats récents de la communauté SHS française dans les appels à candidature émanant du European Research Council (E.R.C.) sont en décalage par rapport au potentiel de recherche des chercheurs de ces disciplines. Afin de renforcer les chances de succès des candidatures françaises, il convient d'accompagner les candidatures des chercheurs ou enseignants-chercheurs de haut niveau pour améliorer leur chance de succès. Durant la phase de préparation et de montage de la candidature ces chercheurs ou enseignants-chercheurs doivent en particulier pouvoir organiser des sessions de travail avec leurs collaborateurs. Ils doivent également pouvoir faire réviser ou traduire le texte de leur projet. Enfin les candidats sélectionnés pour la phase d'audition par les comités d'évaluation pourront effectuer des oraux d'entraînement devant des jurys composés d'anciens lauréats ou d'anciens panel members.



3.4 FACILITER L'ACCES AUX APPELS D'OFFRES INTERNATIONAUX A TRAVERS LA CREATION DU PORTAIL S.H.S. FUNDIT

La plateforme [FUNDIT](#) a pour but de favoriser l'information sur le financement et la mobilité internationale des chercheurs en S.H.S.. Elle centralise sur un seul site tous les appels relatifs à des séjours de recherche en France et à l'étranger, ainsi que tous les appels à projets pour obtenir des financements pour une recherche individuelle ou collaborative.

Cette plateforme accompagne les chercheurs et enseignants-chercheurs dans leur travail de recherche en mettant à disposition : un compte personnel pour recevoir alertes et mises à jour en fonction de chaque profil ; un blog, qui relaie conseils, témoignages et interviews, une utilisation active des réseaux sociaux pour suivre aisément la publication de nouveaux appels, et une newsletter mensuelle qui présente les principales nouveautés.



4 PLAN S.H.S. - MESURE 4 : AMELIORER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DOCTEURS ET DES DIPLOMES DE MASTERS S.H.S.

4.1 EXPERIMENTER DES DISPOSITIFS D'APPUI A L'INSERTION DES ETUDIANTS ET DIPLOMES EN S.H.S. VIA LA CREATION DE NOUVEAUX POSTES D'INGENIERIE PEDAGOGIQUE QUALIFIES

Le ministère lance une expérimentation auprès d'établissements volontaires pour construire de façon collective des dispositifs au service d'une meilleure insertion des titulaires de diplômes de S.H.S..

Dans cette perspective, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé avant la fin de l'année 2016 à destination des établissements publics de formation et de recherche, pour soutenir des projets favorisant l'insertion professionnelle des étudiants dans les filières Sciences Humaines et Sociales et Lettres Langage et Art.

Ces projets mettront particulièrement en lumière le caractère innovant des dispositifs, la sensibilisation et l'implication des personnels enseignants, la création d'une dynamique à l'échelle du site, la mobilisation ou la création d'outils numériques favorisant une meilleure relation formation-insertion professionnelle.

Cet appel à manifestation d'intérêt sera financé par une dotation exceptionnelle en masse salariale équivalente à 10 à 15 emplois.

Les établissements sélectionnés formeront début 2017 un groupe pilote, visant à échanger et à capitaliser les résultats les plus pertinents au service de l'ensemble de la communauté.



4.2 CREER AU SEIN DU MINISTERE UN OBSERVATOIRE DU DOCTORAT QUI REMETTRA UN RAPPORT ANNUEL

La mise en place par le SIES d'une enquête sur l'insertion des docteurs (projet IPDoc), permettra, à terme, d'obtenir des données sur le devenir professionnel à un an, trois ans et cinq ans. L'enquête réelle (en vraie grandeur) est programmée au mieux en 2017.

Par ailleurs, le SIES a vocation à exploiter l'enquête "emploi" de l'INSEE et le recensement de la population aux fins de suivre, à brève échéance, l'évolution du taux de chômage des docteurs et de donner une estimation de la part de la population titulaire d'un doctorat. Une note d'information sur le sujet est au programme 2016 du SIES, qui exploite l'enquête "emploi" de l'INSEE.

L'édition 2016 de la publication « État de l'emploi scientifique en France » consacre un chapitre entier aux doctorants et docteurs (partie II pages 35 à 64). On y trouve des éléments sur:

- la poursuite en doctorat
- les effectifs de doctorants et le nombre de doctorats délivrés, en évolution, et par grandes disciplines
- la durée du doctorat et les financements, par grandes disciplines
- les Cifre, par grandes disciplines
- l'insertion professionnelle des docteurs à partir des enquêtes du Céreq, avec des éléments sur les projets professionnels, les types de contrats et de secteurs, par grandes disciplines.

[En savoir plus](#)



4.3 INSTITUER UN CONCOURS EXTERNE SPECIAL D'AGREGATION RESERVE AUX TITULAIRES DU DOCTORAT

Plusieurs mesures ont été prises pour faciliter et valoriser la place des docteurs dans la fonction publique dès 2017.

Le concours spécial de l'agrégation a été créé par le Décret n° 2016-656 du 20 mai 2016 modifiant le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré. Il s'agit d'un concours externe spécial réservé aux titulaires du doctorat. Le nombre de places offertes à ce concours spécial ne doit pas excéder 15 % du nombre total des places mises aux deux concours externes à venir. De plus est instaurée une bonification d'ancienneté au moment du classement d'échelon, pour la période de préparation du doctorat

correspondant à la durée du contrat de travail ou sinon à une durée de deux ans. Ce concours spécial concerne pour le moment 5 disciplines mais pourrait s'étendre par la suite à d'autres.

Par ailleurs, **pour l'accès à l'ENA**, les périodes de contrat doctoral sont assimilées à des services effectifs pour se présenter au concours interne et la préparation du doctorat est assimilée - dans la limite de 3 ans - à une période d'activité professionnelle pour se présenter au 3e concours.

Un concours réservé de l'ENSSIB est en cours de création selon le même principe que le concours spécial de l'agrégation : un concours externe spécial réservé aux titulaires du doctorat, avec un plafond de 15 % des places mises à l'ensemble des concours externes et une bonification d'ancienneté de 2 ans maximum au moment du classement d'échelon. Le projet de décret est passé au CT. Ces dispositions prendront effet en janvier 2017.



5 PLAN S.H.S. - MESURE 5 : PROMOUVOIR L'INTEGRITE SCIENTIFIQUE ET GARANTIR LES DONNEES D'ENQUETE

5.1 METTRE EN PLACE LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DE PIERRE CORVOL SUR L'INTEGRITE SCIENTIFIQUE EN LES AJUSTANT AUX S.H.S.

Traiter l'intégrité scientifique à la racine, c'est assurer une formation au respect de la vérité scientifique auprès des étudiants et de l'ensemble du personnel de la recherche, selon le rapport Corvol. Les règles d'éthique et d'intégrité relèvent d'un apprentissage qu'il faut construire collectivement, dans un contexte mouvant de concurrence nationale et internationale. La proposition n°4 du rapport visait à introduire explicitement dans l'arrêté des études doctorales "l'acquisition d'une culture scientifique élargie incluant une initiation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique". C'est chose faite puisqu'il est désormais écrit que les écoles doctorales "veillent à ce que chaque doctorant reçoive une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique". C'est la première fois que figure le terme "intégrité scientifique" dans le cursus doctoral.

La question du libre accès aux données source et de leur conservation est un sujet qui rencontre trois enjeux principaux : la traçabilité, le référencement et la conservation des données à long terme. L'enjeu de cette dernière est essentiel : les corpus constitués ont vocation à être mis à disposition de la communauté scientifique. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, les entretiens doivent être retranscrits sous forme numérique et anonymisés en tenant compte des dispositifs et des règles à appliquer pour garantir la protection des personnes (avis de la CNIL, etc.).

[En savoir plus](#)



6 PLAN S.H.S. - MESURE 6 : MIEUX INTEGRER LES ENJEUX DU NUMERIQUE DANS LES FORMATIONS ET LA RECHERCHE

6.1 EXPERIMENTER UNE LICENCE "HUMANITES NUMERIQUES", AVEC DES UNIVERSITES VOLONTAIRES

Le ministère organisera au début de l'année 2017, un colloque rassemblant les responsables de formations de type "Humanités numériques" avec l'objectif de confronter les expériences et d'élaborer un projet concerté de développement de cette offre de formation à l'échelle nationale.

En effet, l'importance prise par le numérique dans toutes les activités a des enjeux et des impacts sociaux, politiques et économiques qui sont des objets travaillés par les SHS, parfois à l'interface avec les sciences des données. En même temps qu'il transforme leurs sujets, le développement du numérique transforme également les méthodes et certains des paradigmes des SHS, ouvrant des perspectives ainsi que de nouveaux besoins en termes de compétences et d'équipements.

La production et la transmission des savoirs qui relèvent des Humanités Numériques, ou encore des Digital Studies, se sont développées dans des formations de niveau Master et dans des parcours de licence dans différentes universités françaises. Avant de réfléchir à la création éventuelle d'une mention nouvelle de licence (la liste des mentions est réduite à des fins de lisibilité et est déterminée par le ministère), il convient de faire le point sur ce mouvement important afin de préciser ce que recouvre ce domaine de formation pluri- et interdisciplinaire, les liens entre la recherche et la formation, d'objectiver l'insertion professionnelle des diplômés et l'attractivité internationale des formations, et de réfléchir à la pertinence d'accroître le nombre d'étudiants formés.



6.2 METTRE A JOUR LES FEUILLES DE ROUTE DES TRES GRANDES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE S.H.S. EN LES ACCOMPAGNANT DE DISPOSITIFS DE FORMATION

Six P.U.D. (bientôt le double) ont été créés par le T.G.I.R. PROGEDO et sont co-portées par les universités et le réseau des MSH, dans toute la France. Elles doivent au plus près des utilisateurs la connaissance, le repérage et un choix éclairé des nombreuses données de qualité disponibles.

Ces P.U.D. organisent des formations à l'utilisation des logiciels de traitement, relatifs aux données, ainsi que des sessions d'apprentissage et d'utilisation des grandes enquêtes européennes que la France finance et qui sont plus utilisées actuellement en d'autres pays qu'en France.

Les actions de formation qu'elles permettront de remettre les jeunes chercheurs français dans le meilleur positionnement international.

Une véritable révolution des données est à l'œuvre. La convergence du développement des technologies de l'information et du recueil de données sous les formes les plus diverses en est le ressort. La France est un des producteurs de données qualifiées les plus reconnus dans le monde mais n'est pas, et de loin, parmi les meilleurs pays utilisateurs ajoutant de la valeur à ces données.

Développer la culture des données auprès des doctorants et jeunes enseignants chercheurs vise à rééquilibrer cette situation dans un monde scientifique où les données sont essentielles et dans une société où elles jouent un grand rôle.

[En savoir plus](#)



6.3 FAVORISER L'APPROPRIATION, PAR LES ETUDIANTS ET LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, DES USAGES NUMERIQUES EN SHS EN S'APPUYANT SUR LES RESSOURCES DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

Pour les étudiants : Appel à manifestation d'intérêt en juin 2016 pour faciliter l'évolution des dispositifs et pratiques de formation dans un contexte de développement de campus intelligents. [Plusieurs projets lauréats](#) sont portés par des bibliothèques universitaires.

Pour les enseignants-chercheurs : modernisation du réseau des URFIST (Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique). Création d'un GIS (groupement d'intérêt scientifique) en décembre 2016 avec pour objectif de structurer une activité de recherche en I.S.T. au niveau national et international, de consolider les liens entre la recherche et la formation dans l'activité des URFIST, d'identifier et analyser les pratiques informationnelles en I.S.T. et de développer des coopérations et échanges de pratiques en matière de formation, de diffusion et de veille en I.S.T.

6.3.1 Un A.M.I. valorisant les ressources pédagogiques numériques

Le ministère a lancé en juillet 2016 un appel à manifestation d'intérêt (A.M.I.) pour susciter "l'évolution des dispositifs et des pratiques de formation en réponse au besoin de développement de campus intelligents".

L'attention a été plus particulièrement portée sur les **effets de synergie et de mutualisation produits par ces initiatives au sein des sites et des établissements et leur transférabilité à d'autres contextes**. Les porteurs des actions financées dans le cadre de cet appel ont vocation à constituer une communauté d'acteurs appelée à développer une expertise capitalisée aux niveaux local et national.

Une des 4 rubriques de cet A.M.I. concerne la **Production/éditorialisation de ressources pédagogiques et accompagnement de leurs usages**

Parmi ces ressources on trouve les ressources éducatives libres, notamment regroupées dans le cadre des Universités Numériques Thématiques. Depuis le début des années 2000, l'Etat a fortement soutenu la production de ces ressources libres et gratuites. Mais des projets en partenariat avec les éditeurs, prenant plus particulièrement appui sur les bibliothèques universitaires, ont également été menés.

Le montant dédié à cet **A.M.I.** pour l'ensemble des quatre thématiques s'élève à 1 500 000 euros. Chaque projet retenu est co-financé au maximum pour moitié du budget total par le ministère avec un plafond de 70 000 euros.

6.3.1.1 Exemple de projet retenu

Le projet "e-books pour la licence" vise à développer l'utilisation d'e-books auprès des étudiants de licence. Il est porté par l'université de La Réunion.

L'enjeu de cette initiative est de faciliter l'introduction des e-books dans les pratiques de formation. Les bibliothèques ont un rôle à jouer pour que, parmi les milliers d'e-books présents dans les bouquets éditoriaux acquis par l'université, les enseignants utilisent ceux qui sont pertinents pour leurs cours. Les bouquets rassemblent des livres numériques provenant de différents éditeurs et les regroupent selon des thèmes ou des domaines. A l'université de La Réunion, les bouquets acquis qui concernent les SHS sont ceux que proposent les plateformes éditoriales Cairn et surtout Cyberlibris en droit, économie, gestion, lettres et sciences humaines.



6.3.2 Pour les enseignants-chercheurs : modernisation du réseau des URFIST (Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique)

Les unités régionales de formation à l'information scientifique et technique (URFIST), au nombre de sept, ont été créées dans les années 1980. Elles sont gérées par un binôme constitué d'un conservateur de bibliothèques et d'un enseignant-chercheur. Leurs missions sont la formation, la veille, l'expertise et la production pédagogique et scientifique dans le domaine de l'information scientifique et technique. Elles s'adressent principalement aux enseignants-chercheurs, aux doctorants et aux professionnels de l'information et de la documentation.

Le projet de création d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) s'appuie sur un rapport de recommandation qui émane d'un groupe de travail coordonné par le doyen de l'inspection générale des bibliothèques. Il a affirmé la nécessité de porter au niveau national des projets de recherche et de formation en I.S.T. et de rendre plus visible les activités du réseau des URFIST en les dotant d'une structure fédérative, au fonctionnement souple.

Le GIS, qui regroupera les établissements de rattachement des sept URFIST, des laboratoires de recherche ainsi que des établissements ou organismes spécialisés dans les questions d'I.S.T. est en cours de constitution.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 2 septembre pour sélectionner l'établissement qui portera le G.I.S.. A la date limite de candidature, fixée au 14 octobre, quatre établissements ont déposé un dossier. La commission de sélection pour le choix de l'établissement porteur est fixée le 29 novembre 2016.



6.4 MISSIONNER L'INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES POUR REALISER UN RAPPORT SUR LES ENJEUX DU NUMERIQUE CONCERNANT LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES EN S.H.S. (NUMERISATION, INDEXATION, NOUVEAUX USAGES)

Une lettre de mission pour l'inspection générale des bibliothèques a été rédigée par le ministre au mois de septembre 2016. La mission est intégrée dans le plan de charge 2016-2017 de l'inspection.

Il s'agit d'établir un rapport sur les enjeux du numérique concernant les ressources documentaires en S.H.S..

En effet, la documentation proposée en SHS est encore majoritairement sur support papier. Avec l'évolution des pratiques pédagogiques, les besoins nouveaux des chercheurs, et dans le cadre des évolutions législatives (Loi pour une république numérique), l'accélération du développement de la documentation numérique est un enjeu fort pour affirmer la place centrale que doivent tenir les S.H.S. dans notre société.

Le rapport doit proposer des recommandations pour l'accompagnement de la transition de la documentation S.H.S. vers le numérique, via un état des lieux de l'offre numérique proposée dans les bibliothèques, une étude de l'offre documentaire numérique éditoriale pour les étudiants de S.H.S.. Il étudiera aussi l'évolution des services proposés sur les plateformes qui mettent à disposition les ressources numériques et l'évaluation des politiques publiques qui se mettent en place pour la documentation recherche en S.H.S., dans le cadre du plan d'accompagnement prévu suite à la promulgation de la loi et via les actions de B.S.N. (bibliothèque scientifique numérique) et la création du groupement d'intérêt scientifique CollEx-Persée.



7 PLAN S.H.S. - MESURE 7 : DEVELOPPER L'INTERNATIONALISATION DES S.H.S.

7.1 RENFORCER LE DISPOSITIF DE SOUTIEN A LA MOBILITE INTERNATIONALE (S.M.I.) VIA LE C.N.R.S. - AUGMENTATION DE LA POSSIBILITE DE DELEGATION POUR LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS - DES MOBILITES THEMATISEES GEREES SUR LE TERRITOIRE PAR LES M.S.H.

Dans l'appui à l'internationalisation des sciences humaines et sociales la mobilité internationale est un élément crucial qui permet aux chercheurs et enseignants-chercheurs de s'insérer dans des réseaux scientifiques, de partager leurs questionnements théoriques, de mettre à l'épreuve leurs dispositifs méthodologiques et d'acquérir des données. Ces éléments sont eux-mêmes décisifs pour répondre avec succès aux appels d'offre internationaux de haut niveau.

Les outils et dispositifs existants pour la mobilité des chercheurs et enseignants chercheurs permettent seulement le soutien à la mobilité de courte durée, prise en charge par les laboratoires, ou à la mobilité de longue durée qui se réalise via des affectations à l'étranger ou des invitations par des institutions de recherche étrangères. Il manquait un outil pour le soutien à des mobilités de durée moyenne. Le programme "Soutien à la mobilité internationale", mis en place en 2013 par le C.N.R.S. (InS.H.S.), permet la réalisation de missions de 3 à 10 mois. Le renforcement de ce programme fondé sur des principes simples (somme mensuelle forfaitaire pour frais de mission versée au laboratoire ; sélection sur le seul critère de qualité scientifique) répond à une demande très forte de la communauté des sciences humaines et sociales.



7.2 METTRE EN PLACE AU SEIN DES M.S.H. DES CELLULES DE REWRITING POUR LA PUBLICATION DANS LES GRANDES REVUES SCIENTIFIQUES

Le constat est fait depuis longtemps de la faiblesse de l'audience internationale des S.H.S. françaises : hormis certains domaines particuliers comme l'économie, la linguistique ou les sciences cognitives, dans lesquels a été depuis longtemps mise au point une politique de publication dans les grandes revues internationales du domaine, les SHS souffrent en France d'une tradition de publication à peu près exclusivement tournée vers les revues nationales. Cette faiblesse constitue un handicap à l'accès des S.H.S. françaises aux financements européens.

Répondant sur ce point à une demande insistante de la communauté S.H.S., des cellules de révision linguistique (rewriting) vont être mises en place au sein des M.S.H. pour franchir l'obstacle linguistique à la publication dans les revues internationales du domaine.

Le financement de la mesure se fera par le biais d'une allocation globale au Réseau National des M.S.H. et il sera de la responsabilité du Conseil Scientifique de ce réseau de proposer des règles d'attribution de ces fonds et d'en vérifier la bonne application.



7.3 ÉVALUER LE DISPOSITIF INNOVANT DES INSTITUTS D'ÉTUDES AVANCÉES (IEA) AFIN D'ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES MISSIONS ET DU PÉRIMÈTRE DE CES INSTITUTS

Un rapport a été confié à Milena Zic-Fuchs, linguiste croate membre de l'académie des sciences et des lettres, qui analysera les problématiques de recherche, leur contribution à la dynamique de recherche au niveau local, national et international, ainsi que les interactions entre les IEA à travers la coordination du RFIEA et qui examinera pour les IEA les possibilités d'un financement pérenne.

Dans le cadre de la nécessaire internationalisation des sciences de l'homme et de la société, quatre Instituts d'études avancées en été créés à Paris, Lyon, Marseille et Nantes. Ces instituts sont coordonnés depuis 2007 par un réseau, le [RFIEA](#).

Chaque IEA est un lieu d'innovation intellectuelle destiné à accueillir en résidence des scientifiques internationaux de haut niveau, juniors et confirmés et de diverses origines disciplinaires. Chaque IEA offre des résidences de recherche, jusqu'à une année académique, au cours desquelles les chercheurs invités effectuent leurs travaux en toute indépendance.

Les résidents bénéficient de logements, d'espaces de travail et de sociabilité mis à leur disposition. Un accompagnement logistique et financier leur est proposé, ainsi que la possibilité de participer, dans le cadre de séminaires, colloques ou conférences, à des réflexions avec d'autres chercheurs et de nouer de nouvelles collaborations.



7.4 RENFORCER LA COLLABORATION AVEC LES PAYS DE LA FRANCOPHONIE NOTAMMENT AVEC L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE (AUF)

Le 17 juin 2016, à l'occasion de la rencontre des ministres de l'enseignement supérieur des pays francophones à Bamako, a été lancé le portail IDNEUF, "méta-portail" de près de 40 000 ressources pédagogiques numériques francophones pour l'enseignement supérieur. Il comporte cours filmés ou retranscrits, exercices, études de cas, simulations, jeux sérieux, etc... produites par les établissements à destination des étudiants, des enseignants et du grand public. Un moteur de recherche performant s'appuie sur celui du portail français SupNumérique. L'accès aux ressources de ce portail géré par l'AUF est libre et gratuit.

L'ensemble des disciplines est couvert et une partie de ces ressources se trouve dans le domaine des S.H.S..

7.4.1 Deux exemples :

[La Philo en petits morceaux](#) est une série de films d'animation sur des questions de philosophie des sciences à destination d'un public très large.

Web-documentaire [Dans les murs de la Casbah](#)



8 PLAN S.H.S. - MESURE 8 : DIFFUSER PLUS LARGEMENT LES INFORMATIONS SUR LA RECHERCHE EN S.H.S.

8.1 RENFORCER LES MISSIONS DE L'OBSERVATOIRE DES S.H.S., LANCE PAR L'ALLIANCE ATHENA

Plateforme informationnelle, l'Observatoire des Sciences Humaines et Sociales donne accès à des données et outils de réflexion sur la recherche en S.H.S..

Il a pour vocation d'offrir une image plus précise et de valoriser les forces établies afin d'asseoir leur positionnement scientifique et de défendre leur financement. Pour cela, la plateforme recueille et met à disposition, en accès ouvert, un ensemble de données sur les S.H.S., fournit des outils d'analyse à destination des institutions d'enseignement supérieur et de la recherche, analyse les forces et faiblesses des secteurs disciplinaires afin de repérer les secteurs émergents, participe à la définition d'indicateurs pertinents, à partir de pratiques scientifiques observées et promeut les initiatives scientifiques en témoignant de l'évolution des disciplines et des pratiques.

Ses perspectives de développement incluent la création de fonctionnalités dynamiques permettant l'export de sa base, la mise à disposition des principaux rapports SHS et la création de sous-portails thématiques (éducation, santé ...).



[En savoir plus](#)

8.2 SOUTENIR L'ÉDITION SCIENTIFIQUE FRANÇAISE, PUBLIQUE ET PRIVÉE, EN S.H.S. DANS LE CONTEXTE DE L'OPEN ACCESS (ACCÈS OUVERT)

Le ministère élabore, à la demande du Premier ministre et en lien avec le ministère de la Culture, un plan de soutien à l'édition scientifique nationale. L'édition scientifique française demeure très vivante mais fragilisée, essentiellement en S.H.S. où il est important de réaffirmer son rôle central dans la politique scientifique, et de s'appuyer sur la vitalité et la diversité des acteurs publics et privés.

Les trois axes du plan sont de mettre en place un comité de suivi de l'édition scientifique française, composé d'acteurs publics et privés de l'édition scientifique, afin de suivre l'évolution du secteur et de mesurer l'impact des articles de la Loi pour une république numérique relatifs à l'Open access et au TDM (fouille de textes et de données). Il proposera aux pouvoirs publics des orientations, mesures et recommandations destinées à soutenir l'édition scientifique. Ce groupe, piloté par Daniel Renoult, devrait se réunir avant la fin de 2016.

Il s'agit ensuite d'engager une politique mutualisée d'achat responsable des revues de S.H.S., sous forme de licences nationales pour cinq ans, visant à favoriser le passage des revues à l'accès ouvert, avec un soutien financier annuel du ministère de 700 000 euros au titre de 2016 puis 500 000 euros de 2017 à 2020. Trois licences ou accords nationaux sont actuellement en cours de négociation pour une mise en place en 2017, avec les éditeurs CAIRN, EDP, Open Edition.

Il s'agit enfin d'évaluer, de consolider et d'amplifier les dispositifs existants d'aide à la traduction dont la finalité est le rayonnement de la production française à l'international. Le soutien financier du ministère est de 200 000 euros par an de 2017 à 2020.

Une mission conjointe de l'IGAAC et de l'IGAENR, avec, le cas échéant, le soutien de l'IGB, assurera le suivi du plan de soutien.



8.3 RÉALISER UN ANNUAIRE DES DOCTEURS POUR FAIRE CONNAÎTRE LES TRAVAUX DE RECHERCHE ET L'ENSEMBLE DE LA PRODUCTION FRANÇAISE

Jérôme Kalfon, ancien directeur de l'ABES, a été chargé, au mois de septembre 2016, de faire une étude des principes, contenus et conditions de faisabilité d'un **annuaire national des docteurs**. Il a rendu un premier rapport d'étape le 7 novembre 2016. Ce rapport réaffirme les besoins et les objectifs, établit un premier état des lieux des réalisations, une esquisse de cartographie des acteurs, de leurs interactions, redondances ou complémentarités, ainsi

que des besoins et des modalités possibles de coordination. Même si un certain nombre d'annuaires existent déjà, Il apparaît qu'un tel projet répond à une véritable attente et à de multiples besoins exprimés par les individus, associations de docteurs, établissements, employeurs : afin de faciliter l'insertion professionnelle des docteurs, la valorisation de leurs compétences, la reconnaissance du doctorat, marqué en France par un déficit de notoriété, il s'agit de donner visibilité et fiabilité aux informations fournies, de simplifier les tâches de chacun, de favoriser les mécanismes d'appartenance à une communauté. Comme le précisait la lettre de mission, l'annuaire "devrait constituer un socle de base, autour duquel seraient développés des services utiles au plan global ou spécifiques : par domaine de recherche, discipline, établissement, écoles doctorales, promotion, laboratoires, etc." Il sera un moyen pour chaque docteur de "bénéficier d'un identifiant permanent compatible avec les standards internationaux pour l'ensemble de sa carrière". Un annuaire national des docteurs – et chercheurs devra répondre pour l'essentiel à une **logique visant à fédérer les initiatives et mutualiser le travail au travers d'une charte d'interopérabilité**.

Le travail sera poursuivi dès le mois de décembre avec les nombreux acteurs concernés, dans la perspective de rédaction d'un cahier des charges et d'une formalisation du modèle économique. Un prototype d'annuaire doit être mis en œuvre à partir de début 2017 sur la base des thèses déposées depuis trois ans.



9 PLAN S.H.S. - MESURE 9 : VALORISER LA RECHERCHE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

9.1 PROPOSER DANS LE PROCESSUS DE BOLOGNE LA REALISATION D'UNE "PLATEFORME PROSPECTIVE" SUR L'ESPACE EUROPEEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE ORGANISEE AUTOUR DE 3 ACTIVITES : EXPERTISE, SOUTIEN A L'EXCELLENCE ET AUX IDEES NOVATRICES EN RECHERCHE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, ET DEBAT OUVERT

La France propose de mieux utiliser les forces de l'Institut Universitaire européen de Florence pour contribuer à surmonter les défis de l'Europe d'aujourd'hui. Cet Institut, inauguré en 1976, est une organisation internationale financée par 22 états membres et l'Union européenne. L'IUE, dont la mission première est de délivrer des formations doctorales en sciences sociales pour contribuer à la formation des cadres dirigeants, compte parmi les meilleurs centres européens en sciences sociales.

La France soutient une évolution de l'Institut vers une mission élargie et plus stratégique, notamment grâce à la création d'une école de gouvernance européenne et transnationale en lien avec les principales écoles de gouvernance en Europe, comme l'ENA en France.

De même, l'IUE est prêt à s'impliquer dans la réalisation d'une "plateforme prospective" sur l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette plateforme, proposée dans le cadre de la préparation de la Conférence ministérielle de Bologne Paris 2018, permettra la mise en place d'un espace de débats structuré à partir des résultats de la recherche sur l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES). Elle sera ainsi l'occasion de valoriser la production des chercheurs, notamment spécialistes des questions d'enseignement supérieur et de recherche et de rendre visible cette production pour les décideurs publics. A l'heure où l'Espace européen de l'enseignement supérieur doit définir ses "nouveaux objectifs après 2020", un tel dialogue entre chercheurs et politiques ne peut être que particulièrement fécond.



9.2 COMMANDER UNE ETUDE SCIENTIFIQUE SUR LES TRANSFORMATIONS DES UNIVERSITES FRANÇAISES, AFIN DE MIEUX SUIVRE LES TENDANCES ET LES EVOLUTIONS

[L'Institut français de l'éducation \(IFE\)](#) fera un premier travail et remettra en 2017 un rapport de veille et d'analyse au Ministère sur les recherches en matière de transformations de l'enseignement supérieur français.

Près de 20 ans après les déclarations de Paris et de Bologne qui ont lancé un mouvement de convergence des universités européennes, l'enseignement supérieur a profondément changé de visage. Offre de formation, modalités d'évaluation des établissements, développement international, mobilité étudiante, paysage territorial et académique, stratégies scientifiques, valorisation économique et sociale, pilotage des établissements : de nombreuses dimensions ont été fortement touchées par les évolutions en cours de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces mutations ont aussi bien fait naître des promesses que de nouvelles interrogations, notamment sur les missions des universités, qui doivent viser tout à la fois l'excellence scientifique, tenir leur rang dans la compétition internationale mais aussi assumer des responsabilités sociales variées.



10 PLAN S.H.S. - MESURE 10 : METTRE LES S.H.S. AU COEUR DE LA SOCIETE

10.1 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES SCIENCES PARTICIPATIVES ET ASSOCIER LES CITOYENS A LA RECHERCHE A LA SUITE DU RAPPORT DE FRANÇOIS HOULLIER EN LANÇANT UN GROUPE DE TRAVAIL

Les sciences participatives "ouvrent les portes non seulement à la participation des citoyens à l'activité scientifique, mais aussi à la participation des chercheurs à la vie citoyenne confrontée aux multiples enjeux du vivre ensemble au quotidien" (rapport de François Houllie, les sciences participatives en France, Livret 1 : Etat des lieux, P11, Paris 2015). Aucun domaine scientifique n'en est exclu : les SHS constituent aujourd'hui 11% des projets français de sciences participatives, en 3e position après les sciences de l'agriculture et de l'écologie (25% des projets recensés), et de l'environnement (17%). Favoriser le développement des sciences participatives en S.H.S. nous paraît un excellent moyen de renouer le contact entre ces sciences et les citoyens, et de développer des actions avec les jeunes au collège et au lycée.

Pour y parvenir, le rapport Houllier insistait toutefois sur la nécessité de doter la communauté scientifique d'une méthodologie rigoureuse, dressait un guide des bonnes pratiques et émettait une série de recommandations aux institutions de recherche. L'une d'elles proposait de structurer une communauté nationale des sciences participatives, sur la base d'une charte définissant des principes partagés et permettant de reconnaître ainsi l'engagement des chercheurs et la sensibilisation des enseignants. Un groupe de travail sera lancé début 2017 afin d'élaborer cette charte. Le groupe de travail associera largement les chercheurs en sciences humaines et sociales.



10.2 VALORISER L'IMAGE DES DOCTEURS SHS EN ENTREPRISE OU AYANT CREE LEUR START-UP, VIA UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Les liens entre les laboratoires de recherche en S.H.S. et le monde socio-économique (entreprises, collectivités, associations...) sont encore trop ténus. Or, si la question de l'intégration des docteurs SHS dans le milieu de l'entreprise se pose en France, cette question n'a pas lieu d'être chez nos voisins européens qui valorisent le travail de recherche en SHS dans une grande ouverture et une véritable pluralité de métiers.

Le dispositif CIFRE - Conventions Industrielles de Formation par la Recherche - subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Cependant, les thèses de type CIFRE concernent encore trop peu les SHS alors que les doctorants S.H.S. en entreprises apportent des compétences originales et utiles comme le montrent les témoignages de jeunes chercheurs en anthropologie, sociologie ou histoire de l'art.

Ces profils ont besoin d'être connus et reconnus, le plan SHS contribue à cet objectif.



11 PLAN S.H.S. - MESURE 11 - DONNER UN ELAN BUDGETAIRE DECISIF A LA RECHERCHE EN S.H.S.

11.1 HAUSSE DE 50% DES PROJETS S.H.S. FINANCES A L'A.N.R.

11.2 EXPERIMENTER AVEC LES SHS UNE NOUVELLE VENTILATION DE L'AUGMENTATION GLOBALE DU BUDGET DE L'ANR

12 PLAN S.H.S. - MESURE 12 - ECLAIRER L'ACTION PUBLIQUE GRACE AUX APPORTS DE LA RECHERCHE

12.1 BILAN DE L'ETAT DES RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES POUR L'ACTION PUBLIQUE

12.2 SYSTEMATISER LES MISSIONS D'EXPERTISES COLLECTIVES AU SEIN DES ORGANISMES DE RECHERCHE

12.3 INVENTAIRE DES BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE TRANSFERT DE LA RECHERCHE AUX POLITIQUES PUBLIQUES

12.4 ELABORER UN DISPOSITIF DE PROTECTION DES CHERCHEURS ET LEURS DONNEES D'ENQUETE SUR LES PERSONNES

13 PLAN S.H.S. - MESURE 13 - FACILITER LA DIFFUSION DES INFORMATIONS ET DES DONNEES

13.1 PUBLICATION D'UNE LETTRE D'INFORMATION REGULIERE ET AUTOMATISEE A DIRECTION DES DIFFERENTS MINISTERES

13.2 FACILITER LA DIFFUSION DES REVUES NUMERIQUES D'EXCELLENCE EN S.H.S.

14 PLAN S.H.S. - MESURE 14 - SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS SUR MODELES DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN EMERGENCE

14.1 APPEL A PROJETS CONSACRE AUX NOUVEAUX CURSUS A L'UNIVERSITE DANS LE CADRE DU PIA3

14.2 FAVORISER LES RENCONTRES ENTRE CHERCHEURS ET CITOYENS

14.3 SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS INNOVANTES AUTOUR DES RECHERCHES ET FORMATIONS EN EDUCATION

15 PLAN S.H.S. - MESURE 15 - CONTRIBUER A LA REFLEXION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE SUR LE ROLE ET L'IMPACT DES S.H.S.

15.1 AMELIORER LA VISIBILITE DES PUBLICATIONS SHS FRANÇAISES A L'INTERNATIONAL

15.2 REALISER UN ETAT DES LIEUX SUR LA PLACE DES SHS FRANÇAISES DANS LE CONTEXTE EUROPEEN